



Conseil des Sages - Appel à candidature

Le Conseil des Sages est une instance de réflexions et de propositions. Par ses avis et ses études, il éclairera le Conseil Municipal de Laillé sur les différents projets intéressant la commune.

Pour garantir un Conseil des Sages le plus représentatif de la population et le plus neutre possible, plusieurs critères ont été déterminés : un âge minimum de 60 ans, la parité femme/homme, un équilibre des âges, une représentativité géographique, une diversité socioprofessionnelle, une absence d'activités professionnelles, le non cumul au sein d'une instance représentative (groupe de travail, comité de pilotage...), habiter Laillé,

être inscrit sur les listes électorales et ne pas être élu ou anciennement élu au conseil municipal ...

Vous voulez être candidat pour intégrer le Conseil des Sages !

Pour cela envoyer nous les informations suivantes (nom, prénom, adresse, année de naissance, téléphone et activité(s) professionnelle(s) exercée(s)) avant le 1^{er} juin et adressez-le :

- soit par courrier à Mairie rue de la halte BP7 35890 Laillé,
- soit par courriel contact@laillé.fr,
- soit le déposez à l'accueil de la mairie.



Agenda

• 7 avril - 9h15

Carnaval - Parking écoles publiques

• 22 avril - 14h

Les Archers de Laillé

Journée des Amazones - Salle des Boulais

• 22 avril - 14h

USL Pétanque - Concours Jeunes challenge Boulodrome

• 23 avril - 11h

VC Laillé - Course VTT - Carrière La Roche

• 24 avril - 14h - 16h

L'Intermed' - Atelier informatique Point 21

• 6 mai - 10h

L'Intermed' - Atelier Eveil musical 0-3 ans Point 21

• 8 mai - 11h

Anciens combattants - Dépôt de gerbe Monument aux morts

• 9 mai - 13h30

USL Pétanque - Concours - Terrain stabilisé

• 9 et 11 mai - 9h30

L'Intermed' - Atelier Eveil musical 0-3 ans Point 21

• 12 mai - 19h

Maison de l'Europe - « Accueil des migrants, les enjeux, les défis » - Archipel

• 13 mai - 10h

LPO - Randonnée - Départ place de la mairie

• 20 mai - 10h et 11h

Douzémois - Ma Forêt - Point 21



Le vote par procuration

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

- Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention. Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

- Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France. Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

- Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande.

Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an. La procuration se fait au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger). La demande de procuration se fait le plus tôt possible, à tout moment de l'année. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

- Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée. Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.



Les dates des élections

- PRÉSIDENTIELLE aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai
- LÉGISLATIVES auront lieu les dimanches 11 et 18 juin

Des animations à l'Intermed'

• **Café tricot** - Venez découvrir ou faire partager votre passion du tricot, prochain rendez-vous le mercredi 6 mai de 14h à 18h. Renseignements à l'Intermed'.

• **Les p'tits croqueurs de livres** - Séances de lecture animées pour les enfants de 0 à 3 ans. Rendez-vous les 9 et 11 mai à 9h30, sur inscription.

• **Atelier éveil musical** - Samedi 6 mai à 10h pour les enfants de 0 à 3 ans au Point 21, sur inscription auprès de L'Intermed'.

• **Les ateliers informatiques** - Lundi 24 avril de 14h à 16h : prendre en main son ordinateur, organiser ses fichiers, découvrir et utiliser les logiciels de bureautique... Vous pouvez venir avec votre ordinateur ou votre tablette.

• **Horaires vacances printemps :**

1^{ère} semaine : Mardi 11 avril : 16h30 – 18h
Mercredi 12 avril : 10h – 12h et 14h – 18h30
Samedi 15 avril : 10h – 12h
Fermeture le dimanche 16 avril (Pâques)

2^{ème} semaine : Mercredi 19 avril : 15h – 18h
Samedi 22 avril : 10h – 12h
Dimanche 23 avril : 10h - 12h

Réappropriation des trottoirs pour les piétons

Partout sur la commune, les trottoirs sont occupés, régulièrement, par des véhicules en stationnement. Or, le trottoir existe non pas pour permettre le stationnement des véhicules, mais pour la circulation des piétons. Que celui-ci soit large ou pas, il est réservé aux piétons. Aussi, petit à petit, la police municipale va intervenir pour que les véhicules stationnent aux endroits prévus à cet effet. Quels sont-ils ? Le code de la route mentionne ce qui suit, dans son article R417-1 :

I. - En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation selon les règles suivantes : 1° Sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers et si l'état du sol s'y prête ; 2° Pour les chaussées à double sens, sur le côté droit de celles-ci, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ; 3° Pour les chaussées à sens unique, sur le côté droit ou gauche, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

II. - Tout arrêt ou stationnement contraire aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe.

À savoir, depuis 2015, le stationnement sur le trottoir est sanctionné par une amende de 135 euros, selon l'article R 417-11 alinéa 8-1 du code de la route

Recensement militaire

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant. Ils se présentent à l'accueil de la mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. À cette occasion, la mairie remet une attestation. Un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la Journée Défense et Citoyenneté, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen (permis de conduire, inscription au BAC, CAP, BEP, BAC pro...). C'est aussi une non-inscription automatique sur les listes électorales.

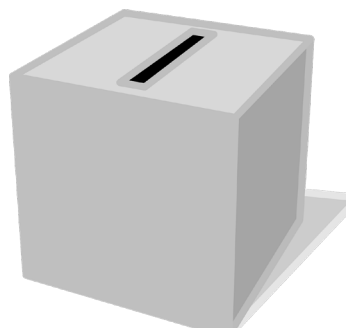
Douzémois n°6, Ma Forêt

• **Samedi 20 mai - 10h et 11h - Ma Forêt/Compagnie Charabia - Performance vocale pour les tout-petits de 6 mois à 4 ans**

Ma forêt, magique et mystérieuse, peuplée d'oiseaux et d'animaux. On peut y entendre le craquement léger des feuilles sous les pas, le murmure du vent, le dialogue enjoué des oiseaux, le crissement des insectes, le mugissement de grosses bêtes... De l'aube aux portes de la nuit, elle révèle toute la richesse de ses couleurs sonores, un lieu où l'imaginaire se débride et où l'environnement végétal se balbutie comme un éveil au langage. Dans Ma forêt, on chemine à travers les productions de sons et les textures sonores des voix de Mathilde Lechat et Mélanie Panaget, qui appuient ici leur imaginaire vocal sur leur pratique de la musique contemporaine et de la musique improvisée, pour un voyage drôle et poétique.

Point 21 - Tarifs : 6/3 euros - Places limitées

Élections présidentielles



Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h. Vous devez vous munir obligatoirement de votre pièce d'identité afin de pouvoir voter. Suite à un nombre conséquent de nouveaux inscrits, une réorganisation des bureaux a été effectuée,

vérifiez bien sur votre carte électorale que votre numéro de bureau n'ait pas changé afin de vous rendre au bon endroit.

Pour rappel :

> les bureaux 1 et 2 se situent dans la salle du conseil de la mairie, rue de la Halte (entrée face à la boulangerie).

> les bureaux 3 et 4 se situent dans la salle scène du Point 21 au 21 rue du Point du Jour.



La campagne d'élagage

La campagne d'élagage 2017 sur le domaine public communal est en cours. La société Fréon élagage terminera les travaux mi-avril. Tout au long de l'année, les équipes des services techniques recensent les besoins en élagage. La liste est soumise à l'arbitrage de la commission patrimoine chaque année en novembre.

Rappel - Broyeur à disposition

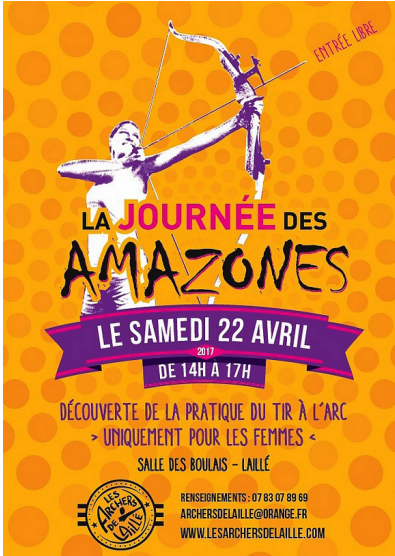
La commune met à disposition des habitants de Laillé un broyeur à végétaux par l'intermédiaire de Rennes Motoculture. Un dossier d'inscription est à retirer en mairie pour obtenir une carte d'utilisation. Une caution de 800 euros vous sera demandée au dépôt du dossier. Une fois la carte délivrée, la réservation se fait auprès de l'entreprise directement. L'emprunt et le retour du broyeur à Rennes Motoculture peuvent se faire entre 8h30 et 17h les jours d'ouverture.



• On a besoin de vous !

Vous avez envie de vous investir dans une association ? L'Amicale des Donneurs de Sang a besoin de vous. N'hésitez pas à contacter Daniel Gérard pour plus d'informations à dgerard35@orange.fr Tél. : 02 99 42 59 36

• La journée Amazones



Les Archers de Laillé réitèrent cette année encore la journée des Amazones organisée par des femmes pour des femmes. Cette journée permet aux archères d'ouvrir leur club et de faire découvrir et de partager leur passion de façon ludique au plus grand nombre d'entre vous. N'hésitez surtout pas à venir nous voir, l'occasion ne se renouvelle qu'une fois par an. Cette journée entre dans le cadre de la campagne « tir à l'arc au

féminin » de la Fédération Française de Tir à l'Arc. Elle aura lieu le samedi 22 avril, salle des Boulais à Laillé de 14h à 17h.

• Ateliers « couture »

À noter dans vos agendas : gala de danse samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet. En vue du spectacle, les Ateliers Chorégraphiques de Laillé recherchent des volontaires pour les aider à confectionner quelques costumes. Toute bonne volonté est invitée à participer à ces travaux de couture. Faites-vous connaître par courriel : atelierschoregraphiqueslaille@gmail.com

Piscine

• Test d'aisance aquatique

Les vacances d'été approchent ! Vous pouvez dès à présent anticiper certaines démarches qui seront exigées au moment d'inscrire vos enfants aux séjours et autres activités de loisirs nautiques. Le test « anti-panique » ou d'aisance aquatique est souvent obligatoire pour qu'un mineur puisse participer à une activité telle que canoë, kayak ou voile. Cette attestation doit être délivrée par un maître-nageur diplômé. Elle est ensuite valable à vie (pensez à la photocopier avant de la transmettre). À la piscine intercommunale de La Conterie, des créneaux sont réservés tous les samedis matin à 12h en périodes scolaires pour les tests d'aisance aquatique ou les brevets de natation. Aux prochaines vacances d'avril, des créneaux sont également proposés les mercredis 12 et 19 avril à 16h sur rendez-vous. Il est obligatoire de prendre rendez-vous au préalable et de venir avec la pièce d'identité de l'enfant ou le livret de famille (coût du test : 5,40 euros).

Infos et rendez-vous au 02 99 77 47 99 ou sur le site www.piscineconterie.fr

• Découverte de la plongée sous-marine

Les jeudis 18 mai, 1^{er} juin et 15 juin, à 20h, à la piscine de la Conterie, à Chartres-de-Bretagne venez découvrir la plongée sous-marine. Le club de Plongée Chartres-Espérance subaquatique (CESA) organise des baptêmes de plongée sous-marine ouverts à tous. Les participants doivent avoir plus de 10 ans et une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs. Inscription obligatoire. Gratuit.

Contact et réservation : cesa@cesa-plongee.org
<http://cesa-plongee.org/>

• Les habitants compostent

Venez découvrir ou améliorer les techniques de compostage : déchets de cuisine et de jardin. Formations gratuites et pour tous. Inscription obligatoire. Durée de la formation : 2h30 (en salle et sur le terrain, tenue de jardin conseillée)

Mercredi 12 avril de 14h à 16h30
Rennes - Quartier Centre
Maison de la Consommation et de l'Environnement

Samedi 13 mai de 10h à 12h30
Saint-Erblon - Jardin de Madeleine

Informations et inscriptions 0 800 01 14 31 (service et appel gratuits) - www.metropole.rennes.fr

• Les habitants valorisent

Venez découvrir ou améliorer les techniques de valorisation des tontes et tailles : paillage, broyage, mulching. Formations gratuites et pour tous. Inscription obligatoire. Durée de la formation : 2h30 (en salle et sur le terrain, tenue de jardin conseillée)

Mercredi 7 juin de 14h à 16h30
Laillé - Les Incroyables Jardins

Informations et inscriptions 0 800 01 14 31 (service et appel gratuits) - www.metropole.rennes.fr

Social

• Invitez un enfant cet été

Le Secours Populaire français recherche des familles d'Ille-et-Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été.

Les enfants à accueillir ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille-et-Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au : 14, rue des Veyettes 35000 Rennes, Tél. : 02.99.53.31.41, Courriel : contact@spf35.org

L'actualité continue !

Restez informé des actualités lailléennes, en vous abonnant à la newsletter de la commune. Rien de plus simple, il vous suffit d'inscrire votre courriel sur cette page internet : <http://www.laille.fr/-La-lettre-d-information,90-.html>.

Contacts utiles

CDAS

1 rue Madame de Janzé 35131 Chartres de Bretagne
Permanences Espace Auréa de Bruz
rue des Planches
Prendre rendez-vous au 02 99 41 19 19

A la Mairie de Guichen

- Sécurité Sociale (Caisse de Redon) : mardi de 10h à 12h semaines paires (hors vacances scolaires).

- CAF : tous les lundis de 9h à 12h.

CAF

Cours des Alliés
Rennes
Accueil des allocataires uniquement sur rendez-vous à prendre au 08 10 25 35 10
Point Accueil Emploi/
Mission locale

PAE

Espace AUREA, rue des Planches à Bruz
07 50 84 53 14 ou
1 rue Madame de Janzé 35131 Chartres de Bretagne
02 99 41 33 34
Permanence en mairie de Laillé tous les lundis de 15h à 17h.
Inscription Pôle emploi au 3949

Mission locale

Espace Auréa à Bruz
02 99 78 00 78 ou
02 99 41 33 34

Service déchets Rennes Métropole

0800 01 14 31 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Bus STAR

Renseignements sur www.star.fr ou
09 70 821 800
Agences commerciales: 12 rue du Pré Botté à Rennes ou aux stations de métro Henri Fréville et Villejean.
Dépositaire STAR : Bar tabac PMU Le Pari-Laillé: 23 rue du Point du Jour (pour recharge carte Korrigo et tickets).

CLIC Alliages

2 bis mail de Bourgchevreuil
35510 Cesson-Sévigné
Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Service d'information dans les domaines de la vie quotidienne destiné aux personnes âgées, handicapées.
02 99 77 35 13

ASSIA

Chartres de Bretagne (aide et service de soins à domicile)
Espace Brocéliande 02 99 77 12 77 et www.assia-una.fr

ADMR de Guichen

(aide à domicile)
36 rue de la Gare à Bourg des Comptes 02 99 52 19 31 ou guichen.asso@admr35.org
9h-12h et 14h-18h
lundi au vendredi
Permanence téléphonique au même N° ou auprès de Mme Dalibot
02 99 57 45 11

Autonomie services

22 rue du Commandant Charcot à Guichen
02 99 52 00 59
Santé, service d'infirmiers à domicile

Action

26 rue du Commandant Charcot à Guichen
02 99 57 30 78
pour des missions occasionnelles (tous les jours de 8h30 à 12h30 et sur RDV l'après-midi)

Relais emploi

02 99 05 53 09
Espace AUREA
rue des Planches 35170 Bruz
Associations qui mettent du personnel à votre disposition.

Action Domicile Services

26 rue Commandant Charcot à Guichen
02.99.57.39.87 (tous les jours de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi) ou
Ker emploi
02 99 35 86 06
Espace Aurea
Rue des Planches 35170 BRUZ
Associations d'aide à domicile pour des missions durables (ménage, repassage...)

Conciliateur

Mme Loison
Permanences tous les 2^{ème} mardis du mois de 9h à 11h, sauf en période de vacances scolaires.
Sans rendez-vous
Local derrière la poste de Laillé

Pharmacies de garde

3237 (0,32€ ttc/min)

Infos pratiques

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 24 avril à 20h30 à la mairie.

Permanences Maire et Adjointes en mairie

Le Maire reçoit sur rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi.

Permanences adjoints de 10h à 12h le :

Samedi 8 avril : Mme Le Couriaud

Samedi 15 avril : Mme Joubaud

Samedi 22 avril : M Dugor

Samedi 29 avril : M Le Traon

Samedi 6 mai : M Dugor

Permanences Parlementaires

Permanences du député Jean-René Marsac à la mairie de Guichen le jeudi 27 avril de 9h à 12h et à l'espace social Chorus à Maure de Bretagne le vendredi 28 avril de 15h30 à 17h. Contact et prise de rendez-vous au 02 99 72 12 16



Numéros d'urgences

Infirmières (Caroff) : 06 60 39 57 72
(Pouessel) : 06 03 95 10 22

Taxi : 06 12 41 22 22

Gendarmerie : 17

Samu : 15 - 112

Pompiers : 18 - 112

CGE : 0811 902 902

EDF (dépannage) : 0811 882 200

GDF (dépannage) : 0810 433 035

Centre antipoison : 02 99 59 22 22



Rédaction - Impression

Mairie de Laillé 02 99 42 57 10
ou communication@laille.fr

Prochaine parution : 6 mai

Dépôt des articles avant le 2 mai

La feuille info est diffusée sur le site internet de la commune : www.laille.fr



Contact

Mairie de Laillé
rue de la Halte
35890 Laillé
02 99 42 57 10
contact@laille.fr



commune de Laillé